

SOCIÉTÉ NATIONALE TONNELIÈRE (1919), puis SOCIÉTÉ NATIONALE DU CAMEROUN (1920)

Société nationale tonnelière
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1919)

Sous cette dénomination vient de se former une société anonyme ayant pour objet l'exploitation de coupes de bois dans la région de Manoka (Cameroun), sur l'estuaire de la rivière du même nom, la mise en valeur de toutes concessions forestières qui pourront être obtenues dans cette région, ainsi que la transformation de ces bois.

Le capital est fixé à 1 million, en actions de 100 fr.

Le siège est établi à Paris, 47, rue de la Victoire.

Les premiers administrateurs sont : MM. Louis Barthélemy ¹, ingénieur, à Paris, avenue de Villiers, 5 ; Émile Doux, administrateur honoraire des colonies, à Paris, boulevard de la Tour-Maubourg, 44, et Maurice Wohlgemuth, docteur en droit, à Paris, avenue Trudaine, 20.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juillet 1919)

Société nationale tonnelière. — Cap. 2 million de francs en 5.000 act. ordinaires de 100 fr., remises aux apporteurs et 5.000 act. privilégiées. — Siège à Paris, 47, rue de la Victoire. Conseil : MM. Barthélemy, Doux, Wohlgemut. Statuts chez M^e Prudhomme. — *Gazette des tribunaux*, 5 juillet.

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mars 1920)

Société nationale tonnelière. — Changement de dénomination, actuellement Société nationale du Cameroun. — *Gazette des Tribunaux.*, 23 mars 1920.

BALO du 7/2

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 février 1921)

Société nationale du Cameroun (ex-Société nationale tonnelière). — Émission d'actions.

¹ Louis Barthélemy (1855-1923) : ingénieur chimiste, président de la Société des poudres de sûreté. Voir [encadré](#).

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CAMEROUN
(*La Journée industrielle*, 26 novembre 1921)
(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1921)

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le 22 novembre, a régularisé l'augmentation du capital de 2 à 5 millions que nous avons annoncée et complété le conseil d'administration par la nomination de MM. J. Babin-Chevaye, président du Crédit Nantais ; G. Belot, administrateur délégué de la Compagnie de Navigation Transocéanique ; E. Guillet de la Brosse, président du conseil d'administration de la Société Générale d'Armement ; P[ierre] Marion de Procé, administrateur de la Société Générale d'Armement ; le général Toutée.

AEC 1922/288 — Sté nationale du Cameroun, 47, rue de la Victoire, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. le 6 juin 1919, 5 millions de fr. en 50.000 act. de 100 fr. ent. lib. dont 5.000 d'apport.

Objet. — Exploit. de coupes de bois dans la région de Manoka (Cameroun), sur l'estuaire de la rivière du même nom. — Création et exploit. d'une tonnellerie mécanique, d'ateliers et scieries pour la coupe des bois, leur transport et transformation, etc. — Siège d'exploit. à Manoka, près Douala.

Imp. — Bois de ryzophoras racemosas et congénérés sous toutes formes : traverses de chemins de fer, tonneaux à vin et à huile, planches, parquets, madriers, pavés, etc.

Conseil. — MM. le général Toutée, présid. ; Eug. (Guillet) de la Brosse, v.-présid. ; Jean Babin Chevaye [député, adm. Crédit nantais, Dubigeon, At. et ch. Loire, etc.], Louis Barthélemy, Gaston Belot, Pierre Marion de Procé [cf. Pétré-Grenouilleau, *Argent de la Traite*, 332], Maurice Wohlgemuth, admin. ; Henri Conchon, admin. dél.

Société Nationale du Cameroun
(*La Journée industrielle*, 16 juin 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, au capital de 6 millions, a eu lieu le 14 courant, au siège, 67, rue de la Victoire, à Paris, sous la présidence du général Toutée. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922, tels qu'il leur étaient présentés.

1924 (février) : capital porté de 5 à 10 MF



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CAMEROUN (1920)

Société anonyme

Capital social : 10.000.000 de francs

Divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune

dont 5.000 actions ordinaires

et 95.000 actions privilégiées

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 1 mars 1924

Statuts déposés le 16 mai 1919 en l'étude de M^e Prud'homme, notaire à Paris,
et modifiés par délibérations des assemblées générales des 23 février 1920, 17 mai
1920, 22 novembre 1921 et 26 février 1924.

Siège social à Paris

ACTION PRIVILÉGIÉE DE 100 FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Toutée

Un administrateur (à droite) : Henri Conchon

Paris, le 4 mars 1924

Roux Paris

(*Archives commerciales de la France*, 16 avril 1924)

Paris. — Modification. — Soc. NATIONALE du CAMEROUN, 47, Victoire. — Capital
porté de 5.000.000 fr. à 10.000.000 fr. — 21 fév. 1924. — *Petites Affiches*.

Société Nationale du Cameroun
(*La Journée industrielle*, 17 octobre 1925)

L'assemblée ordinaire, tenue aujourd'hui au siège social, 47, rue de la Victoire, à
Paris, sous la présidence du général Toutée, a approuvé les résolutions proposées par le
conseil, portant notamment l'approbation des rapports du conseil d'administration et
des commissaires, ainsi que des comptes et du bilan au 31 décembre 1924, et
l'affectation du solde en amortissements.

BALO du 8/3
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mars 1926)

Société nationale du Cameroun. — Introduction à la Bourse de Paris des 5.000
actions ordinaires et des 95.000 actions de priorité.

Société Nationale du Cameroun

(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1928)

Réunis hier en assemblée ordinaire. les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927 se soldant par un bénéfice net de 107.619 fr. 08 qui, ajouté au report antérieur de 7.100 fr. 82, a été reporté à nouveau.

Cameroun
Nomination au conseil d'administration
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1930)

.....
MM. ... Drotz, directeur de la Société nationale du Cameroun, sont, pour la même période, nommés membres suppléants du conseil d'administration.

(*Archives commerciales de la France*, 19 août 1931)

PARIS. — Modification. — Soc. NATIONALE DU CAMEROUN,- 47, Victoire. — Transfert du siège, 44, bd Latour-Maubourg. — 11 juin 1931. — Journ. Spéc. Soc. (pub. du 11 août 1931).

Les assemblées d'hier
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 décembre 1931)

Société nationale du Cameroun. — Ratification par les assemblées spéciales des porteurs d'actions ordinaires et privilégiées des résolutions prises par l'assemblée du 2 décembre, relatives à la réduction du capital de 10 à 4 millions.

Les Assemblées
Mercredi 29 juin
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} juillet 1932)

Société Nationale du Cameroun. — Approbation des comptes de 1931 se soldant par une perte de 2.017.683 francs amortie par la réduction du capital de 6 millions dont le solde est affecté à raison de 3.629.093 francs aux amortissements et de 353,220 francs à la provision pour créances à recouvrer.

SOCIETE NATIONALE DU CAMEROUN
(*Le Temps*, 11 juillet 1933)

L'exercice 1932 a laissé un bénéfice brut de 937.844 francs et un bénéfice net de 28.869 francs. En 1931, les comptes accusaient une perte de 314.111 francs portant à 2.257.631 francs le solde débiteur total amorti par prélèvement sur les 6 millions provenant de la réduction du capital de 10 à 4 millions.

SOCIETE NATIONALE DU CAMEROUN
(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1933)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mercredi 26 juillet 1933, à 11 heures, au siège social, 44, boulevard de Latour-Maubourg, à Paris,

SOCIETE NATIONALE DU CAMEROUN
(*La Journée industrielle*, 14 juillet 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 27 juillet font ressortir un bénéfice d'exploitation de 310.713 fr., contre 910 828 francs pour l'exercice 1932. Le bénéfice net ressort à 12.553 fr., contre 28 869 fr précédemment.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juillet 1934)

Nationale au Cameroun. — Solde créditeur de 1933 : 39.979 fr. reporté à nouveau,

23 mai 1935
(*Archives commerciales de la France*, 29 mai 1935)

PARIS. — Modification aux statuts.— Soc. NATIONALE du CAMEROUN, 44, boulevard de la Tour-Maubourg. — J.S.S.

Les Assemblées
Société nationale du Cameroun
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juin 1936)

Approbation des comptes de 1935 (bénéfice : 329.519 francs après 426.457 francs d'amortissements). Les actions reçoivent l'intérêt statutaire de 4 %.

À TRAVERS LA PRESSE

SUR UNE MORT
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1936)

Eugène Schneider (*Éveil du Cameroun*, 8 novembre) rend, à son ami Varheit, dont nous avons annoncé le suicide, un très émouvant hommage. Et qui dépasse le cas de ce drame :

Après plus de dix ans d'absence, alors que je le croyais mort, il revint un beau jour au Cameroun et réorganisa la Société Nationale du Cameroun, qui lui doit en grande partie sa prospérité actuelle.

Une carte de visite avec une croix dans le bas, que je reçus ces jours derniers, fut son dernier souvenir. Cela me suffit et je ne le pleurerai pas, mais déplore de le voir, lui si courageux, après s'être toujours tellement sacrifié pour les siens, être obligé d'en finir avec l'existence, alors que la mort n'avait jamais voulu de lui, qui bravait l'adversité, avec le sourire et en chantant.

N'est-il pas triste de les voir partir tous ainsi, ces pauvres coloniaux qui après avoir sacrifié leur belle jeunesse pour notre plus grande France, doivent mourir dans la misère, faute de trouver un abri pour leurs vieux jours.

Notre ministre des Colonies n'avait nul besoin de venir au Sénégal ou ailleurs pour en voir ; il n'en vit aucun, car ils sont trop fiers pour étaler leur déchéance, et ne demandent pas l'aumône : mais pourquoi notre nouveau régime, si généreux pour tous les travailleurs, oublie-t-il uniquement les coloniaux ?

Quand penserez-vous à eux, Monsieur le ministre ?

Certainement jamais, car ils ne sont pas électeurs.

AEC 1937/524 — Société nationale du Cameroun (S.N.C.),

44, boulevard de la Tour-Maubourg, PARIS (7^e).

Tél. : Ségur 37-54. — P : Afritono-Paris et Douala. © : Veslot.

Capital. — Société anon., fondée le 6 juin 1919, 4 millions de fr. en 40.000 actions de 100 fr. libérées.

Dividendes. — 1936, 5 %.

Objet. — Exploitation de coupes de bois dans la région de Manoka (Cameroun), sur l'estuaire du même nom. — Scieries 1.200 CV pour la transformation des bois, etc... — Tonnellerie mécanique. — Siège d'exploitation à Manoka près Douala. — Plantations à Eséka.

Exp. — Bois durs, azobé, tali, eyen, akodon, palétuvier et congénères sous toutes formes : charpentes spéciales pour travaux maritimes et hydrauliques, bois d'œuvre, traverses et longrines pour les chemins de fer, parquet, planches, pavés, tonneaux à vin et à huile, bois divers.

Conseil. — MM. Louis Tassart, président ; Henri Conchon, admin.-délégué ; Georges Domerc, Pierre Marion de Procé, Henri Toutée, administrateurs.

Service commercial : M. Marcel Roux, à Paris. — Directeur de l'exploitation : M. Fernand Drotz, à Manoka.

NATIONALE DU CAMEROUN
(France-Outre-mer, 25 juin 1937)

L'assemblée ordinaire a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1936 présentant, après un ensemble d'amortissements de 309.630 francs, un solde bénéficiaire de 417.140 francs et voté l'attribution d'un dividende de 5 % à toutes les actions.

3 janvier 1940
(Archives commerciales de la France, 31 janvier 1940)

PARIS. — Modification. — Société Nationale du Cameroun, 44, boulevard de la Tour-Maubourg. — Capital porté à 5.000.000 de francs. — *Loi*.

SOCIETE NATIONALE DU CAMEROUN
(BALO, 23 décembre 1946)

.....
Capital. — Le capital est de 5 millions de francs, divisé en 40.000 actions de 125 F entièrement libérées. La distinction qui était faite entre 2.000 de ces actions, dites « ordinaires », et les 38.000 autres, dites « privilégiées », a été abolie par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires, plénière et spéciales, du 16 décembre 1946.

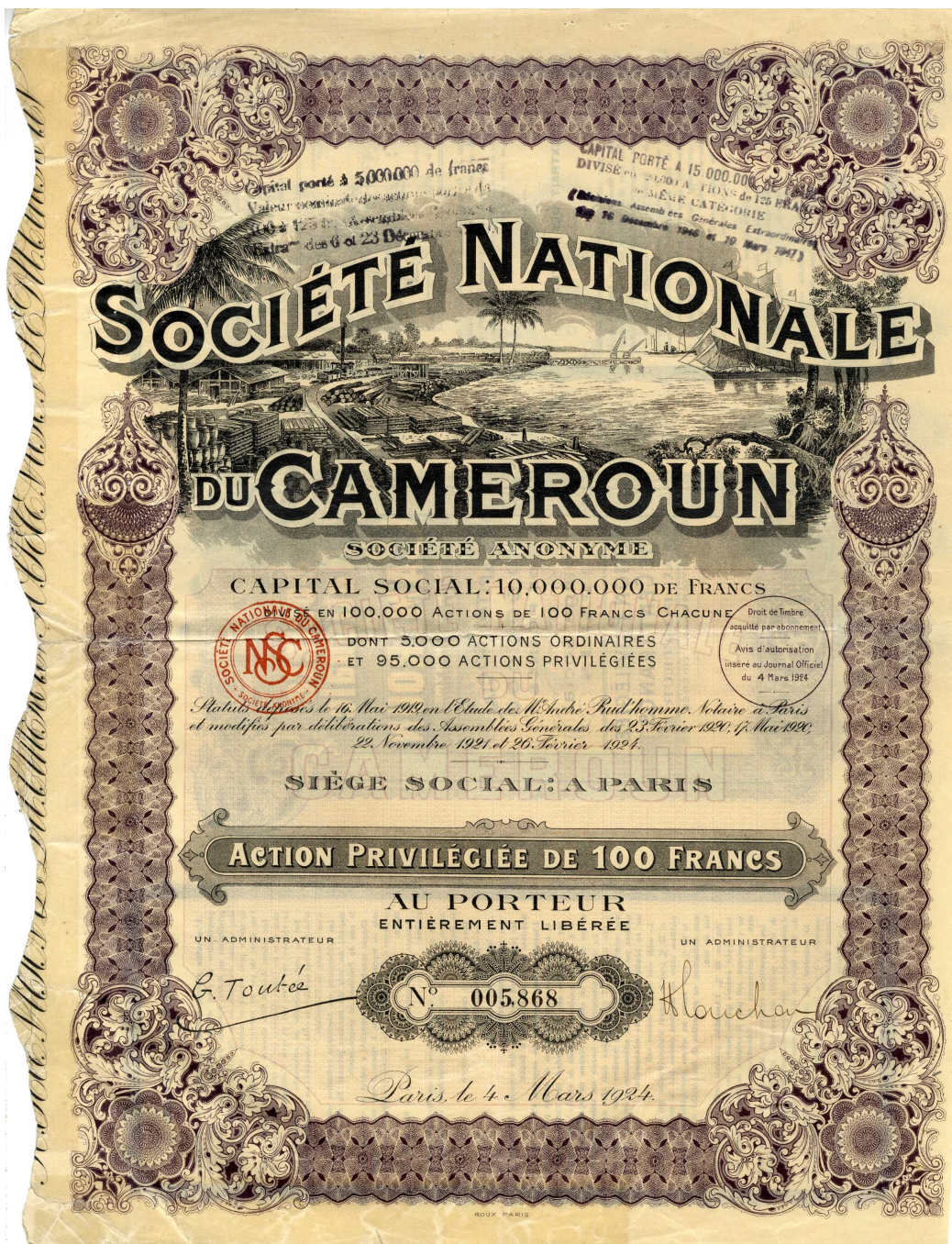
.....
Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission de 80.000 actions nouvelles et de la cotation éventuelle des 120.000 actions anciennes et nouvelles.

Total de bilan

22.803.488 27

Certifié conforme :

Société nationale du Cameroun :
Le président du conseil d'administration,
MARTIAL PITAVINO,
demeurant à Paris, 3. rue Thiers,
faisant élection de domicile
au siège social, 44, boulevard de la Tour-Maubourg, à Paris



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CAMEROUN E

Société anonyme

Capital social : 10.000.000 de fr.

divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune

dont 5.000 actions ordinaires

et 95.000 actions privilégiées

Capital porté à 5.000.000 de francs
Valeur nominale des actions portée de
100 à 125 fr. (assemblées générales
extraordinaires des 6 et 23 décembre 1939)

Capital porté à 15.000.000 de francs
divisé en 120.000 actions de 125 francs,
de même catégorie
(Décisions assemblées générales extraordinaires
des 16 décembre 1946 et 19 mars 1947)

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 4 mars 1924

Statuts déposés le 16 mai 1919 en l'étude de M^e Prud'homme, notaire à Paris,
et modifiés par délibérations des assemblées générales des 25 février 1920, 17 mai
1920, 22 novembre 1921 et 26 février 1924.

Siège social : à Paris
ACTION PRIVILÉGIÉE DE 100 FRANCS
AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : général Toutée
Un administrateur (à droite) : Henri Conchon
Paris, le 4 mars 1924
Roux Paris

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CAMEROUN
(BALO, 3 juillet 1950)

Objet de l'insertion. — La présence Insertion est faite en vue de rémission des
120.000 actions nouvelles de .500 F nominal, numéros 340001 à 360000, devant
représenter l'augmentation de capital de 130 à 180 millions de francs.

Bilan au 31 décembre 1948.

361.715.633 10

Paris, le 26 juin 1950.
Certifié conforme :

Société nationale du Cameroun :
Le président du conseil d'administration,
MARTIAL PITAVINO,
demeurant à Paris, 3. rue Thiers,
faisant élection de domicile
au siège social, 44, boulevard de la Tour-Maubourg, à Paris

NATIONALE DU CAMEROUN
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1952)

L'assemblée ordinaire du 17 octobre a approuvé les comptes de l'exercice i 1951 se soldant par une perte de 30 millions 766.989 francs.

Dans son allocution à l'assemblée, le président a exprimé la conviction du conseil que la société pourra recueillir, à partir de 1953, le fruit de ses efforts et équilibrer son exploitation, même si le marché des bois n'enregistrait pas d'amélioration.

Société Nationale du Cameroun
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 septembre 1957)

L'assemblée ordinaire du 19 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1956 se soldant sans bénéfice ni perte, après 51.755.980 fr. métropolitains d'amortissements normaux de l'exercice. 2.012.046 fr. métropolitains de provisions. 7.159.896 fr. métropolitains affectés à l'apurement de la perte de l'exercice 1955 et 19.131.261 francs métropolitains affectés à l'apurement partiel des amortissements différés.

Le rapport du conseil précise que les tonnages produits avaient marqué un accroissement de 34,3 % par rapport à l'exercice précédent, cependant que la productivité de la scierie, exprimée en cubage annuel de bois débités rapporté aux effectifs, était passée de 18,2 mètres cubes en 1952 à 32,1 mètres cubes en 1956

Dans son allocution, le président a indiqué qu'un important marché pour la fourniture de traverses de chemin de fer est en cours de négociation pour assurer l'écoulement de la production.

Pour conclure, le président a souligné que les résultats obtenus, pour intéressants qu'ils soient, ne doivent pas masquer les difficultés auxquelles se heurte une entreprise soumise au régime de la concurrence internationale et qui subit, sur un territoire lointain et de climat rude, des aggravations de charges continuelles.

Société nationale du Cameroun
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 septembre 1958)

L'assemblée ordinaire du 19 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1957 se traduisant, après 53.558.888 fr. métropolitains d'amortissements, par un bénéfice de 14.911.920 fr. métropolitains affectés à l'apurement partiel des amortissements différés.

Le rapport du conseil précise que, par sa production de bois débités et de grumes, la société s'est maintenue au premier rang pour la fourniture de l'anobé, matériau qui conserve la faveur des utilisateurs de bois durs.

La société a pu conclure le renouvellement pour trois années d'un important marché pour la fourniture de traverses et appareils de voie de chemin de fer.

Le pourcentage des exportations hors de la zone franc a atteint 21 % du chiffre d'affaires global.

Société nationale du Cameroun
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 septembre 1959)

L'assemblée ordinaire du 18 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1958 se traduisant après 61.462.848 francs métropolitains d'amortissements par un bénéfice de 36.943.690 francs métropolitains affectés à l'apurement des amortissements différés.

Le rapport du conseil précise que la société, après avoir porté, au terme de dix années d'efforts, sa production de bois débités et de grumes au niveau qu'elle s'était fixé, a consolidé ses positions commerciales et ouvert par d'importantes fournitures de nouveaux débouchés à l'azobé.

La Société a pu conclure, avec une importante firme de New York, un contrat pour la vente de ses productions aux États-Unis, qui justifie de bons espoirs pour les années à venir.

Le pourcentage des exportations hors de la zone franc a atteint un montant voisin de celui de l'exercice précédent en dépit de la récession qui s'est fait sentir dans les pays où nous trouvons nos débouchés coutumiers.

Dans son allocution, le président a souligné que, si la situation commerciale et technique de la société demeure très satisfaisante, les résultats espérés ne pourront cependant être réalisés que dans la mesure où la situation générale au Cameroun le permettra.
